



# Ajournement naturalisation

Par **chiko**, le **29/11/2011** à **18:15**

Bonjour,

Ayant récemment déposer une demande de naturalisation par décret. Celle-ci a fait l'objet d'un ajournement pour le motif suivant:

" en effet, poursuivant actuellement vos études, vous n'avez pas encore réalisé votre insertion professionnelle et ne disposez pas de revenus autonomes stables"

Sachant que je viens d'obtenir mon diplôme de 3 ème cycle universitaire.

Aussi, bien que c'est un travail à mi temps, j'ai toujours travaillé depuis 2003 tout en payant des impôts locaux depuis 5ans

Enfin,l'entreprise à laquelle, j'ai effectué mon stage de fin d'études souhaitent m'embaucher mais j'aurai la réponse d'ici la fin de l'année.

Je souhaite exercé un recours hiérarchique auprès du ministère sur la base de ces arguments.Ce recours vous semble t-il recevable? Sachant que J'ai 3 jours pour l'exercer.

Merci de votre réponse

Bien à vous